

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-2111

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Aviragnet,
Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier,
M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 18

I. – À la première phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« courant »

les mots :

« d'affectation ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première et à la seconde phrases de l'alinéa 15, à la première phrase des alinéas 16 et 17 et aux alinéas 18 et 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement porté par le groupe Socialistes et apparentés remplace l'appellation "compte bancaire" par l'appellation "compte d'affectation" qui a une définition légale.